

# Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)

**11 octobre 2021**

## Compte rendu du représentant SNEP 26 qui a siégé :

Le CDEN du 11 Octobre fut l'occasion d'aborder un certain nombre de dossiers que nous vous invitons à mettre au débat et à suivre de près dans vos établissements :

### → La question de l'utilisation du reliquat des subventions EPS des années 2019-2020 et 2020-2021 :

Le Conseil Départemental a affirmé lors de ce CDEN que la **question de l'utilisation de ce reliquat n'aurait pas encore été tranchée**. Le Conseil Départemental dispose de 5 ans pour réclamer la dite subvention. Sur le terrain, ce n'est pourtant pas ce que les collègues observent : certains ont pu faire usage de celui-ci (achat de pistolet laser, de chaussons d'escalade, de VTT) ; d'autres se sont vus opposer une fin de non-recevoir de la part de la hiérarchie. Cette gestion au cas par cas des reliquats crée de graves iniquités entre établissements : ceux qui ont (malgré le covid) dû se déplacer plus que les autres n'auront au mieux qu'un petit reliquat...alors qu'ils sont par définition ceux qui en ont le plus besoin.

**Nous demandons au Conseil Départemental un décompte précis de ces reliquats et une utilisation concertée et équitable de ceux-ci.**

### → La question des investissements du Conseil Départemental :

Le CG met en avant son investissement massif dans le numérique. Le SNEP, sans remettre en cause la réalité de celui-ci, a regretté que les enseignants d'EPS ne puissent pas bénéficier à plein de ces outils. Les classes numériques sont souvent difficilement exploitables sur le terrain de par l'éloignement des installations sportives. **L'outil numérique serait sans nul doute davantage utilisé en EPS si le Conseil Départemental travaillait le sujet de concert avec les collègues EPS.**

Le Conseil Général a par ailleurs souhaité mettre en avant la qualité de ses investissements dans les installations sportives, ce qui n'était pas sans rappeler la promotion par le DASEN des « installations remarquables du département » lors de l'AG UNSS de rentrée. **Le SNEP a souligné la nécessité impérieuse de prévoir des plans d'action massifs et anticipés dans certaines villes**, afin d'éviter que la situation de la Cité Scolaire du Triboulet (pour laquelle un gymnase « mobile » serait en discussion avec la Région) ne se reproduise. Les secteurs de Valence, Romans et Montélimar sont exclus depuis trop longtemps des investissements du Conseil Départemental.

### → La question des subventions EPS pour l'année :

Le montant de la subvention EPS pour l'année 2021-2022 reste inchangé. Le Conseil Départemental prétend que les fonds ne sont pas entièrement utilisés. **Le SNEP a précisé que si les subventions n'étaient pas épuisées jusqu'au dernier centime, c'est bien parce que les collègues faisaient des comptes d'apothicaire pour établir leur programmation...et non parce que cette subvention était trop importante.**

Par ailleurs, il est prévu une étude sur "les conditions d'exercice des cours d'EPS" dans la Drôme pour cette année 2021-2022. Le contour de l'étude n'est pas encore défini mais il s'agira pour le CD de "cartographier la situation actuelle des établissements et de hiérarchiser des priorités". **En clair, ils souhaitent que la subvention 2022-2023 soit établie sur de nouveaux critères, permettant aux établissements sous-dotés en équipements d'avoir plus que ceux qui le seraient mieux.** Le SNEP souhaite que la profession soit associée à cette étude et qu'elle ne conduise pas à une paupérisation de l'EPS dans certains établissements.